Genève : La sanction d'un violeur égyptien revue à la baisse. Sa victime se suicide

27/04/2012 à 22h51

La sanction d'un Egyptien de 36 ans a été revue à la baisse par le Tribunal correctionnel jeudi. Il avait été condamné pour avoir violé une jeune fille anorexique, en pleine journée, au parc des Eaux-Vives. Durant l'audience, les tourments de la victime ont été à peine évoqués.

Me Dina Bazarbachi, pour la défense, **soulignait que son client n'avait pas le profil d'un violeur** et que les événements du parc des Eaux-Vives résultaient d'un «malentendu».

Or, nous apprenons aujourd'hui que la malheureuse s'est donné la mort il y a tout juste un an, en avril 2011, elle avait 26 ans. «*Elle n'a pas supporté la perspective d'un nouveau procès (bien qu'elle n'aurait pas été convoquée) et l'éventuelle sortie de prison de son agresseur*», explique son avocat, Me Vincent Spira. […]

Jeudi, le Tribunal correctionnel, suite à une deuxième expertise psychiatrique a écarté la mesure d'internement infligée dans un premier temps au prévenu en plus de sa peine de prison (5 ans et 11 mois). **Pour la remplacer par une mesure plus douce : un placement dans un établissement socio-éducatif semi-ouvert.**

Pour prendre sa décision, le tribunal s'est basé sur les dires de l'expert. Lequel indiquait que **l'évolution du prisonnier permettait de penser que le risque de récidive était désormais «faible à modéré»**. La procureure réclamait une troisième expertise ou, à défaut, le renvoi du prévenu dans son pays une fois sa peine purgée. […] **Elle demandait aux juges de suivre les conclusions du deuxième expert et d'écarter l'internement. Ce qu'ils ont fait.**

TDG